

Mairie de VAUX-LAVALLETTE

3 Route du Périgord
16320 VAUX -LAVALLETTE

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 avril

L'an deux mille vingt-six et vingt et un avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GOBLET, Maire.

Présents : (6) M. Olivier GOBLET, Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET, Mme Laure HEYNDRIKX-GOBLET, M. Bertrand ELIE-LEFEBVRE, M. Stéphane BAUDET, M. Benjamin ECHARDOUR RODDE

Excusés : (1) Mme Magali VALADIER pouvoir à Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET

A été nommé secrétaire : Mme Laure HEYNDRIKX-GOBLET

A L'ORDRE DU JOUR

1. Affectation des résultats 2025
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
3. Vote du Budget Primitif 2026

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2026

1/ Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Budget Commune

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de Monsieur Olivier GOBLET,

Après avoir entendu les résultats du Compte Financier Unique qui se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 74 759.17 € Recettes de l'exercice : 106 193.79 € Résultat de l'année : 31 434.62 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 45 713.34 € Recettes de l'exercice : 19 470.58 € Résultat de l'année : -26 242.76 €
Résultats antérieurs Excédent : 341 152.14 € Déficit : -€	Résultats antérieurs Excédent : -€ Déficit : 16 047.72 €
Résultats cumulés clôture : 356 539.04 €	Résultats cumulés clôture : -42 290.48 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Olivier GOBLET,

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'affecter de la manière suivante l'excédent de fonctionnement qui ressort à la fin de l'exercice.
 - Investissement recettes compte 1068 : 42 290.48 €
 - Investissement dépenses compte 001 : 42 290.48 €
 - Fonctionnement recettes compte 002 : 314 248.56 €

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

3/ Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux pour l'année 2026.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts (CGI),

Vu les dispositions de l'article 1636 B *sexies* I.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.89 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.00 %

CHARGE Monsieur le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « demarche.numerique.gouv.fr »

(<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pref80-etats-1259-2026>), l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

4/ Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	257 406.04	257 406.04
FONCTIONNEMENT	393 467.86	393 467.86

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le maire et délibéré :

APPROUVE le budget primitif pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

Autres sujets :

- Panneaux d'agglomération :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a souhaité prendre contact avec L'Agence départementale d'aménagement (ADA) concernant la circulation sur la RD 143. Suite à ce rendez-vous, il a été conclu de décaler de quelques mètres, les panneaux d'agglomération « route du Périgord », ceux situés en direction de Gurat. Le Conseil municipal accepte la proposition de l'ADA, afin de sécuriser la circulation dans le bourg.

- Travaux en régie :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux sont nécessaires sur la commune, notamment :

- Création d'un grenier dans le garage
- Drain épandage arrière salle des fêtes
- Produit traitement toiture salle des fêtes
- Algicide

Après concertation, ces travaux se feront en régie, avec la participation d'élus et d'habitants.

- Site internet :

Monsieur le Maire annonce l'ouverture officielle du site internet de la commune, le nom de domaine a été validé et facturé à hauteur de 35€.

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : <https://vaux-lavalette.e-monsite.com/>

- Carte Super U :

Une carte Super U a été créée, Monsieur le Maire explique que 5 personnes peuvent utiliser la carte lors des achats pour la commune. Après concertation, les 5 personnes sont :

- Olivier GOBLET
- Barbara BAUDET

- Bertrand ELIE-LEFEBVRE
- Magali VALADIER
- Laure HEYNDRIKX-GOBLET

- **Cérémonies :**

Des cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France (28 avril, 8 mai, 11 novembre), Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'il est de coutume à Vaux-Lavalette d'organiser une cérémonie pour chacune de ces dates.

Après échange, il est constaté qu'actuellement seule la cérémonie du 11 novembre est organisée chaque année (avec participation financière tous les 2 ans) dans la commune de Gurat où se trouve un Monument aux morts.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour exposer l'idée d'installer un Monument aux Morts sur la place de Vaux-Lavalette et cela, afin de retrouver une certaine indépendance et pouvoir organiser les cérémonies. Le Conseil Municipal à la majorité trouve que c'est une bonne idée, dans le seul cas que la facturation ne soit pas élevée.

- **Banc pour le cimetière :**

Une administrée a fait la demande de mettre un banc dans le cimetière. Monsieur le Maire expose qu'un compte Amazon existe et montre les modèles qui pourraient correspondre à la demande. Le montant s'élevant à 87€ HT, il est conclu que 2 bancs pourraient être achetés, afin d'en installer un dans le cimetière et un à l'extérieur au plus proche de l'entrée de l'Eglise.

- **Travaux Mairie et environs :**

Un tour des bâtiments a été effectué, entre Elu, puis avec des intervenants, plusieurs points ont été relevés, Monsieur informe le Conseil municipal que certains travaux sont urgents à prendre en compte notamment :

- Le système d'assainissement non-collectif doit être vidé rapidement ;
- L'entrée de la salle des fêtes a une pente trop forte pour l'accès PMR ;
- La barrière de sécurité sur le côté de la salle des fêtes serait non-conforme dû à sa hauteur inférieure à 1,10 mètre ;
- Des entrées d'air doivent être installées sur les menuiseries de la Mairie afin que l'air circule et éviter l'humidité ambiante ;
- Humidité très importante dans la cave située sous la mairie ;

- **CCID commission communale des impôts directs :**

La commune doit délibérer dans un délai de 2 mois après les élections municipales pour désigner les commissaires titulaires et suppléants pour la commission des impôts directs.

24 personnes doivent être nommées, 6 suppléants et 6 titulaires seront retenues.

Afin que ces 24 personnes soient informées et en accord pour faire partie de la commission, Monsieur le Maire propose de demander aux habitants lors de la réunion d'information, le 24 avril 2026.

- **Réunion d'informations du 24 avril 2026 :**

Afin d'organiser la réunion d'information du 24 avril, Monsieur le Maire propose que les achats alimentaires soient pris en charge avec leurs deniers personnels. Le Conseil municipal accepte de prendre en charge personnellement les frais liés à cette réunion.



Maire de Vaux-Lavalette
Olivier GOBLET

Fin de la séance à 19H50

Le secrétaire de séance
Laure HEYNDRICKX-GOBLET

